

du bill un article qui permettrait au Parlement d'étudier le problème assez souvent. Les pouvoirs en cause doivent lui être concédés à jamais, jusqu'à ce que la loi soit abrogée.

Il y a un autre point que je ne comprends pas très bien. Pourquoi le ministre a-t-il besoin de ces pouvoirs pour toujours. Je ne comprends pas pourquoi il ne se contente pas de les avoir pour deux ou trois ans à la fois, quitte à en demander ensuite périodiquement le renouvellement au Parlement. Je ne vois pas pourquoi cela ne lui agréé pas. S'il y consent, il aura l'appui de notre groupe. Mais il ne le veut pas. Pourquoi demande-t-il l'abrogation de l'article en cause? Il doit y avoir une autre raison, que je ne connais pas et au sujet de laquelle nous ne pouvons faire que des conjectures, car il peut y avoir diverses raisons.

Le ministre ne sera pas toujours ici. Il est rumeur qu'il prenne sa retraite. Je n'en sais rien, car cela le regarde.

Le très hon. M. Howe: Puis-je poser une question à mon honorable ami? Croit-il que le présent Gouvernement restera toujours au pouvoir? Cela semble être le fond de l'argument de tous les autres partis à la Chambre.

M. Hansell: Je ne crois pas que le Gouvernement actuel reste toujours au pouvoir. De fait, si je le croyais, je me buterais à un mur de brique car...

M. Knowles: C'est ce que vous faites.

M. Hansell: Je cherche à renverser le Gouvernement.

Une voix: Voilà le mur de brique.

M. Hansell: Je suis heureux de signaler que nous remportons ici et là certain succès raisonnables et satisfaisants, mais ce n'est pas là la question. La question c'est que le ministre demande pour toujours ces pouvoirs; peut-être ne sera-t-il pas ici dans quelques années. Je ne sais.

M. Murphy (Lambton-Ouest): A qui allez-vous le demander?

M. Hansell: Quelqu'un succédera au ministre. C'est à cela que je songe en m'opposant à l'attribution de ces vastes pouvoirs. Nous reconnaissons tous que le ministre s'est bien acquitté de sa tâche.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Ne parlez pas au nom de nous tous.

M. Hansell: Il a fait de l'excellent travail durant la guerre et il continue de faire de l'excellent travail. Quand nous nous opposons à cette mesure, nous ne nous en prenons pas au ministre ni à son efficacité, loin de là. La mesure à l'étude veut dire que ces pouvoirs

iront à son successeur. Or nous ignorons qui lui succédera. Il se peut que son successeur soit complètement incapable d'accomplir les mêmes fonctions que lui mais il n'en aura pas moins les mêmes pouvoirs. Je ne sais pas mais il se peut que le monde des affaires au Canada ait une certaine confiance dans le ministre. C'est ce que j'espère. Mais il n'y a pas raison de penser que les commerçants placeront la même confiance dans son successeur.

M. Ellis: Je pensais que vos arguments se fondaient sur des questions de principe.

M. Hansell: Nous estimons donc que c'est mal, pernicieux, de perpétuer une loi qui concentre les pouvoirs entre les mains d'un seul homme. Nous nous y opposons, étant donné que le bill dont nous sommes saisis comporte la révocation de l'article 41 qui aurait permis au parlement d'examiner la mesure dans un an. Comme mon chef l'a dit, nous sommes disposés à accorder ces pouvoirs au ministre en ce moment. Nous sommes disposés à appuyer le bill si on n'abroge pas l'article 41 de la loi, mais nous ne sommes pas disposés à l'appuyer si le bill doit accorder ces pouvoirs au ministre à perpétuité.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je trouve remarquable que nous ayons cette discussion prolongée sur cette question ce soir à la Chambre des communes du Canada. Si je comprends bien la loi à l'étude, une partie a pour objet de perpétuer en temps de paix des pouvoirs du temps de guerre. Après avoir écouté les arguments que les honorables députés ont exposés, il m'a semblé que leur seule objection contre la mesure avait trait à la partie de la loi qui tend à perpétuer ces pouvoirs illimités, accordés en temps de crise et de guerre et particulièrement pendant la seconde Grande Guerre et la récente crise coréenne.

Je dis qu'il est remarquable que nous nous arrêtons à souligner de nouveau ce point car, dans un Parlement libre, au Canada, les dangers que la mesure comporte devraient être évidents. Cette discussion prolongée a au moins un bon résultat en ce qu'elle révèle l'état d'esprit de la majorité libérale et indique à quel point ce parti s'est inspiré de la doctrine de l'étatisme. Plusieurs membres de l'opposition ont exposé leur opinion, mais bien peu de représentants du Gouvernement ont participé à la discussion. La plupart des porte-parole du Gouvernement ont eu tendance à amoindrir les dangers signalés par les membres de l'opposition et bien peu de

[M. Hansell.]